

APPEL À PROJETS 2024

TIMELINE

OUVERTURE DE L'APPEL À PROJETS

Avant de candidater, veuillez vous assurer que votre projet est éligible.

1

1ER MARS
2024

31 MARS
2024

2

FERMETURE DE L'APPEL À PROJETS

Tout dossier déposé hors délai peut être rejeté.

INSTRUCTION DES DEMANDES ET SÉLECTION DES DOSSIERS

Menées par les services du Département au regard des critères de la note de cadrage.

3

2024
AVRIL - MAI

JUIN
2024

4

DELIBERATION EN COMMISSION PERMANENTE (CP)

Les projets retenus sont présentés à la Commission permanente du Département de la Gironde.

NOTIFICATION DE LA RÉPONSE

Si le dossier est retenu, une réponse sera apportée au plus tard 15 jours après le vote en Commission permanente.

5

2024
JUILLET

JUILLET - AOÛT
2024

6

SIGNATURE DE LA CONVENTION

VERSEMENT D'UNE PREMIERE PARTIE DE LA SUBVENTION

Un premier règlement de 50% pourra être demandé une fois le projet lancé.

7

JUILLET
2024

DECEMBRE-
JANVIER 2025

8

POINT D'AVANCEMENT

Transmission d'un point d'avancement du projet à mi-parcours (possibilité de le faire par mail).

PRÉSENTATION DU BILAN TECHNIQUE ET FINANCIER

Compte-rendu d'exécution du projet accompagné de photos et/ou vidéos.

9

JUILLET 2025

2025

10

DEUXIÈME VERSEMENT DE LA SUBVENTION

Le solde est versé uniquement après présentation du bilan technique et financier final.